



Située au cœur des Laurentides, la Ville de Saint-Sauveur, avec une population de 12 145 habitants, un budget de 44 M\$ ainsi qu'une évaluation foncière de 4,9 G\$, est reconnue pour le dynamisme de son développement économique et touristique. Afin de compléter notre équipe au Service des travaux publics, nous sommes à la recherche d'un(e) :

Journalier(ère) opérateur(rice)

Nature du travail

Relevant d'un superviseur, le journalier opérateur exécute à l'aide de véhicules, de la machinerie et des équipements spécialisés, différents travaux d'entretien des bâtiments, terrains, réseau routier, réseau d'aqueduc et réseau d'égout.

Principales responsabilités

- Entretien le réseau routier, combler les nids de poule. Réparer et restaurer les chemins publics.
- Faucher les accotements. Balayer les rues, entretenir et canaliser les fossés, installer des ponceaux, installer la signalisation routière, niveler les épaulements.
- Émondage, abattage et ramassage des arbres.
- Entretien le réseau d'aqueduc. Drainer et entretenir les bornes-fontaines, réparer les fuites, installer de nouveaux branchements. Voir au bon fonctionnement des vannes etc.
- Entretien le réseau d'égout. Réparer les bris de réseau, débloquer les conduites. Entretien et réparer les regards d'homme, etc.
- Entretien les bâtiments municipaux, effectuer les réparations mineures.
- Montage et démontage lors des événements spéciaux.
- Surveillant/signaleur lors des travaux de déneigement, d'asphaltage, d'excavation et autres.
- Entretien et propreté des véhicules ainsi que des ateliers.
- Charger des camions.
- Déneiger et déglacer les chemins publics, les trottoirs, les stationnements publics, les bornes-fontaines et les abribus.

Conditions de travail

Les conditions de travail sont établies en fonction de la convention collective. Le taux horaire à l'embauche est de 26,41 \$ (salaire 2023, négociation de la convention collective en cours). À cela s'ajoute un montant forfaitaire égal à 14 % des gains hebdomadaires, payé sur chaque paie aux personnes salariées temporaires en compensation des avantages sociaux. La semaine normale de travail est de 39,75 heures, du lundi au jeudi de 7h15 à 17h00 et le vendredi de 7h15 à midi.

Cette affectation de travail pour la période estivale commencera dès que possible et se terminera le 1^{er} novembre. Possibilité d'une réembauche pour la période hivernale.

Qualifications et exigences

Le candidat recherché possède un diplôme d'études secondaires (DES) ou une équivalence, est travaillant et responsable, en bonne condition physique, aime le travail en équipe et est habile à effectuer différents travaux manuels et à se servir de divers outils et appareils. Il détient un minimum de douze mois d'expérience pertinente et possède un permis de conduire de classe 3 valide.

Pour soumettre votre candidature vous devez postuler en ligne au <https://www.vss.ca/emplois> au plus tard le 24 mai 2026, date de fin du concours.

Notre ville souscrit au principe d'égalité des chances dans l'emploi. Elle adhère à un programme d'accès à l'égalité pour les femmes, les autochtones et toute autre communauté culturelle. À noter, le masculin a été utilisé dans l'objectif d'alléger le texte. Nous communiquerons seulement avec les candidats retenus pour l'entrevue.